Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03690/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-17
ISBN 0-660-55583-2

1990-91 Estimates

Part III

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authority from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that readers may require. The table of contents provides a detailed guide to each section. In addition, references are made throughout to allow readers to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 – Part II of the Estimates 4
B. Use of 1988-89 Authorities – Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91 and Recent Performance
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 6
B. Background 7
   1. Mandate 9
   2. Program Objective 9
   3. Program Description 9
   4. Program Organization for Delivery 9
C. Planning Perspective 10
   1. External Factors Influencing the Program 12
   2. Initiatives 12
D. Program Effectiveness 12
E. Performance Information and Resource Justification 12
   1. Industry Supervision 13
   2. Services to Government 13
   3. Corporate Issues and Projects 15
16

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 18
   2. Personnel Requirements 18
   3. Revenue 19
   4. Net Cost of Program 20
B. Policy on Cost Recovery 21
C. Legal Mandate - Additional Information 21

Index 21

23

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 — Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	**1990-91 Main Estimates**	1989-90 Main Estimates
	Office of the Superintendent of Financial Institutions		
25	Program expenditures	**3,140**	2,757
	Total Agency	**3,140**	2,757

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	**1990-91 Main Estimates**
	Office of the Superintendent of Financial Institutions	
25	Superintendent of Financial Institutions - Program expenditures	3,140,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates				
	Budgetary			Total	1989-90 Main Estimates
	Operating	Capital	Less: Revenues credited to the vote		
Financial Institutions Supervision and Actuarial Services	40,051	450	37,361	**3,140**	2,757
	40,051	450	37,361	**3,140**	2,757

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total available for use	Actual Use
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
35	Program expenditures	1,843,000	1,843,000	**1,497,845**
(S)	Civil service insurance actuarial liability adjustment		448,632	**448,632**
(S)	Payments to defray the expenses arising out of the operations of the Office pursuant to Sections 16 and 17 of the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act. Total authorized limit shall not at any time exceed by more than $40,000,000 the total of the assessments and revenues received and authorized to be spent subject to Treasury Board approval		40,000,000	**(1,451,919)***
	Total Program—Budgetary	1,843,000	42,291,632	**494,558**

* Net of expenditures of $28,968,000 and revenues of $30,420,000.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91 and Recent Performance

The Office of the Superintendent of Financial Institutions plays a key role with respect to implementing the federal government objective of maintaining public confidence in the Canadian financial services system. Its principal activities relate to supervising financial institutions and pension plans and to providing actuarial and related services to the federal government itself. The following highlights show plans and recent accomplishments for which details are provided mainly in the Performance Information and Resource Justification section of this Expenditure Plan.

1. Highlights

- continue to improve the ongoing activity of analysing and examining financial institutions and pension plans. In 1988-89, the frequency of examinations was significantly improved by initiating a move from a three-year to a two-year cycle for insurance companies. A reallocation of resources to pension plan supervision resulted in improving the Office's performance in that sector. Goals are set and maintained for the number of examinations and the degree of coverage (see page 13);

- move to full cost recovery with respect to the supervision of pension plans (see page 15, 21);

- implement a system of electronic input by financial institutions direct to the Office data base. This data base (the Institutional Information System) has been designed and piloted successfully over the last few years (see page 16);

- develop standards for each component of the risk-based examination framework on which developmental work has recently been completed. Continue to conduct special studies on major areas of risk in the financial sector and develop consequent strategies to respond to emerging issues (see page 16);

- continue work on refining existing capital adequacy standards and pursue the development of standards for life insurance and trust and loan companies; refinements continue with respect to banks (see page 16);

- continue exploratory work to evaluate and define future information needs to ensure adequate monitoring and supervision of financial institutions in the 1990s (see page 16);

- continue work in the area of regulatory review and development of proposals as required and appropriate (see page 16);

- attain specified performance goals in developing actuarial reports and providing actuarial advice to Revenue Canada (see page 15);

- support the national drug strategy by participating in the government initiatives against money laundering (see page 16).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements ($000)

	Estimates 1990-91			Forecast 1989-90	
	Expenditures	Revenue Credited to Vote	**Net Expenditures**	Expenditures	Change
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans					
- Supervision of Financial Institutions	35,344	35,488	**(144)**	37,409	(2,065)
- Supervision of Pension Plans	2,166	1,350	**816**	1,606	560
	37,510	36,838	**672**	39,015	(1,505)
Actuarial Services	2,991	523	**2,468**	2,468	523
	40,501	37,361	**3,140**	41,483	(982)
Person-years*			**394**	365	29

Note: Thirty-three of these person-years relate to the provision of Actuarial Services. See Figure 7, page 19, for additional information on person-years.

Explanation of Change: Total expenditure for 1990-91 is 2% or $0.9 million lower than the 1989-90 forecast expenditures. The main components of the change are:

	($000)
• salaries and employee benefits related to increase in person-year utilization and provision for salary increases	3,500
• decrease in administrative expenses expected to be incurred in connection with the liquidation of supervised insurance companies (see page 14 for further details)	(5,861)
• provision for payment to Public Works Canada for services. In previous expenditure plans this item appeared as a free service.	2,305

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1988-89 Financial Performance ($000)

	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans	28,263	32,048	(3,785)
Actuarial Services	2,203	2,156	47
	30,466	34,204	(3,738)
Less: Revenues credited to the Vote	30,420	32,361	(1,941)
	46	1,843	(1,797)
Person-years*	314	350	(36)

* See figure 7 page 19, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The difference between actual expenditures and Main Estimates as shown above is attributable to lower than forecast person-year utilization and a decrease in the administrative expenses related to the continuing liquidation of six insolvent property and casualty insurance companies.

B. Background

1. Mandate

The Office of the Superintendent of Financial Institutions, established in 1987 through the amalgamation of the Department of Insurance and the Office of the Inspector General of Banks, is responsible for regulating and supervising banks, insurance, trust, loan and investment companies and co-operative credit societies that are licensed or registered by the federal government and for supervising federally regulated private sector pension plans. The Office also has specific responsibility under various Acts for the provision of actuarial services and advice.

The deputy head of the Office is the Superintendent of Financial Institutions and the responsible Minister is the Minister of Finance.

Further information and a list of statutes administered is provided in Section II of the Plan (see page 21 for details).

2. Program Objective

To maintain public confidence in the Canadian financial services system through developing and administering a supervisory framework that seeks to ensure that federally regulated financial institutions and pension plans are able to meet their obligations as they fall due; and to provide actuarial services and advice to the government with respect to programs in operation or under development.

3. Program Description

The Office supervises some 612 financial institutions and approximately 1,000 pension plans. The pension plans are employer-sponsored plans that are subject to provisions of the Pension Benefits Standards Act, 1985. In addition, on a cost-recovery basis, the Office carries out reviews of certain provincially chartered institutions through federal-provincial agreements or as an agent of the Canada Deposit Insurance Corporation. There are some 55 institutions that come under Office examination by virtue of these relationships. Total assets of the financial institutions supervised by the Office amount to approximately $795 billion and the assets of the supervised pension plans amount to about $34 billion.

The Office is also responsible for preparing actuarial reports pursuant to the Public Pensions Reporting Act and the Canada Pension Plan Act, for preparing various other statutory reports on government pension and insurance programs and for providing actuarial services and advice to other departments.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure and Organization: The Office has one activity and two sub-activities, Supervision of Financial Institutions and Pension Plans, and Actuarial Services. The Office is divided into four sectors; three are headed by Deputy Superintendents and the fourth by an Executive Director.

The Office is organized on the basis of industry sectors and, although the head office is in Ottawa, examinations for all institutions are managed out of Toronto and from offices in Montreal, Vancouver and Winnipeg.

The Deposit-Taking Institutions Sector supervises the banks, trust, loan, and investment companies and the co-operative credit societies. The Insurance and Pensions Sector oversees the life and property and casualty insurance companies and the fraternal benefit societies, supervises pension plans and provides actuarial advice to government including specific advice to Revenue Canada Taxation on pension plans. Policy, professional support and rulings are provided by the Regulatory Policy Sector; internal support - personnel, systems, finance, administration, validation - are provided by Management Services.

Figure 3: 1990-91 Resources by Organization/Sub-Activity ($000)

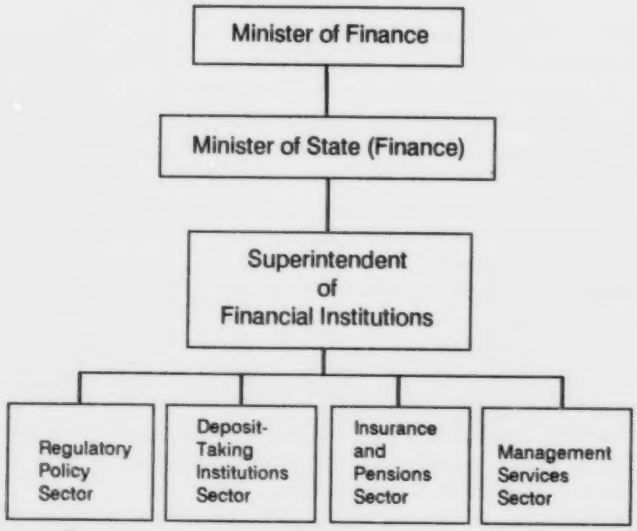

Sub-Activity	Regulatory Policy Sector	Deposit-Taking Institutions Sector	Insurance and Pensions Sector	Management Services Sector	Totals
	$	$	$	$	$
Supervision of Financial Institutions & Pension Plans	4,852	6,868	*20,490	5,300	37,510
Actuarial Services			2,991		2,991
Totals	4,852	6,868	23,481	5,300	40,501
Person-Years**	65	92	162	75	394

* Resources for Insurance and Pensions Sector include $8,543,000 for expenses related to the winding up of insolvent property and casualty insurance companies (see page 14).

** Because the Office is a separate employer, its person-years are not subject to Treasury Board control.

C. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The regulatory environment for the financial sector continues to be marked by a high degree of uncertainty and complexity.

New legislation for the financial sector is likely to be in place within the next year and this will have a significant impact on the operations of the Office. Rules designed to permit greater scope to institutions to expand their business lines could be combined with more stringent rules in certain areas such as self-dealing and conflicts of interest. Although there is still uncertainty as to the exact nature of the changes, it is clear that they will affect the operations of the Office in a significant way.

The provinces are quite advanced in certain areas of their reform of the rules associated with the financial sector, and, as they implement various elements of their programs, the need for a set of consistent and strong standards is obvious. In addition, the ability of Canadian institutions to compete effectively in international markets will increasingly be a function of the confidence that they can command in the global marketplace. The Office will have to continue to be vigilant to ensure that the standards that are implemented at the federal level protect the soundness of the financial system without putting Canadian institutions at a competitive disadvantage internationally.

The pace of change in the financial services sector continues to be rapid, and under current legislation, institutions will continue to operate close to the limits of the law to maintain competitive positions or alternatively to position themselves to take advantage of changes when they are introduced.

2. Initiatives

Other than the major ongoing activities identified in Highlights (see page 6) which include responses to external factors referred to above, the Office has no new initiatives that would change the nature or direction of its program for 1990-91. Updates with respect to activities and projects referred to in previous expenditure plans are contained in the Performance Information and Resource Justification section of this Plan.

D. Program Effectiveness

The principal measure of effectiveness of the Office's programs remains the degree to which the institutions under its supervision remain solvent. The Office is implementing changes in its supervisory methodology and has been required to devote more time and attention to compliance issues. These adjustments are designed to improve the focus of the on-site examinations by stressing those areas of greatest risk and to ensure that critical areas of conformity with the legislation are reviewed. The use of technology developed over the past two years, combined with the decision to increase the frequency of reports from certain industry segments - for example, property and casualty companies now report quarterly - has strengthened significantly the off-site monitoring capacity of the Office.

A program evaluation policy has been implemented along with a plan to review the components of the Office's structure. These will result in objective information on the relevance and effectiveness of various program components being available to senior management. The results of the reviews will be reported in future years.

The efficiency of the Office's programs is measured through a time reporting system which supports the assessment of costs against industry sectors and, although at this point rudimentary, is supporting the development of performance standards.

The costs associated with supervision are borne by the institutions - the exception is in relation to the supervision of pension plans where a subsidy of about $750,000 is still provided. The Office is doing its utmost to exercise due care in terms of its spending. In the past two years the institutions have absorbed significant cost increases because of set-up costs. It is expected that costs will stabilize as the Office settles in to a more normal pattern. Additional staff were required to meet the demand for more stringent supervision and to implement the changes introduced in the 1987 legislative reforms. Information on operational effectiveness and resource use is included in the next section.

E. Performance Information and Resource Justification

The following two subsections provide performance and resource information for the Office's two broad responsibility areas - industry supervision and actuarial services to government. A third subsection provides information about those corporate issues and projects that span more than one industry sector or Office activity. Resource requirements are shown in Figure 1 on page 7.

1. Industry Supervision

Banks: During 1988-89, the Office carried out on-site inspections of the 67 chartered banks and provided interpretations and rulings in relation to banking activities. Considerable effort was devoted to refining international capital adequacy standards for banks and to preparing Canadian banks for their implementation by 1992. The Office participated in nine meetings of the Bank for International Settlements (BIS) during 1988-89 to advance the development of these standards and to discuss other supervisory issues of importance to bank regulators. Fifty-eight person-years were devoted to direct supervision of banks, and costs assessed against banks amounted to $6.9 million. These costs represent not only direct time but also a proportion of executive, policy and general overhead costs assigned on the basis of the direct time spent.

For 1990-91, it is expected that about 73 person-years will be directly involved with the supervision of banks. Total costs are expected to be $8.5 million which will translate into a 10% increase in the assessments over the forecast 1989-90 level of $7.7 million.

Other Deposit-Taking Institutions: There are 30 trust companies, 30 loan companies, 18 investment companies and 7 co-operative credit associations operating under federal statutes. Examinations are carried out in each institution once a year and, as with the banks, monitoring is continuous. In addition, the Office examines some 55 institutions on behalf of either the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) or certain provinces.

Forty-three direct person-years were expended on this activity in 1988-89, and $4.2 million including related executive, policy and overhead costs were assessed against these institutions. In addition, $0.6 million was recovered from CDIC for services provided to that organization.

For 1990-91 it is expected that some 54 person-years of direct supervisory effort will be devoted to deposit-taking institutions other than banks, and that the assessments will increase by about 7% over the forecast 1989-90 levels of $4.9 million.

Insurance Companies: One hundred and six person-years were devoted to the supervision of insurance companies and fraternal benefit societies in 1988-89. There are some 155 life and 266 property and casualty insurance companies operating in Canada along with 39 fraternal benefit societies that are subject to federal supervision. The industry was assessed $11.3 million for 1988-89 which includes executive, policy and overhead costs. In addition, the property and casualty companies were assessed $5.8 million to recover costs incurred by the Office during 1988-89 in connection with the winding up of the following property and casualty insurers that failed in earlier years:

- Pitts Insurance Company
- Cardinal Insurance Company
- Northumberland General Insurance Company
- United Canada Insurance Company
- Ideal Mutual Insurance Company (Canadian branch)
- Midland Insurance Company (Canadian branch)

During 1989-90, the Superintendent was appointed by the Court to wind up the operations of two additional property and casualty insurers that failed - Advocate General Insurance Company and the Canadian branch of American Mutual Liability Insurance Company.

The Office has received the results of a study concerning modifications to the review and supervision of actuarial reserves of life insurance companies and, in 1989-90, established a group specifically dedicated to this work in the Life Division in Toronto.

The Office continued with a study to enable it to recommend changes in the statutory requirements for actuarial reserves to permit implementation of generally accepted accounting principles (GAAP) for life insurance companies. It is not expected that implementation will be before January 1991.

For 1990-91 some 126 person-years are expected to be directly involved with the supervision of insurance companies, including carrying out some 240 on-site examinations. During 1990-91 the Office will complete the move for all insurance companies from a three-year examination cycle to a two-year examination cycle. Moreover, during 1990-91 all property and casualty insurance companies will be required to file quarterly financial information on a regular basis. In addition, the Office will have in place a more sophisticated actuarial review capacity. The effect of these changes will be to raise the regular assessments by about 5% over the forecast 1989-90 level of $13.0 million. Liquidation expenses are estimated at $8.5 million including provision for the winding up of Advocate General Insurance Company and the Canadian branch of American Mutual Liability Insurance Company.

Figure 4: Costs Assessed Against Financial Institutions ($000s)

	Actual	Forecast	
	1988-89	1989-90	1990-91
Banks	6,900	7,700	8,500
Other Deposit-Taking	4,200	4,900	5,200
Insurance & Fraternals*	11,300	13,000	13,700
Property & Casualty Companies (Liquidation Costs)	5,800	14,400	8,500

* Excluding liquidation costs

Pension Plans: During 1988-89, 18 employees were directly involved with the supervision of pension plans subject to the Pension Benefit Standards Act, 1985. There were on-site examinations of 43 pension plans and 86 new plans were filed with the Office for registration, 37 plans were terminated and 3 plans were consolidated with other plans. In addition, improvements in relation to the monitoring of plans were implemented. Operating costs for 1988-89 amounted to $1.3 million of which $0.6 million was recovered through fees levied on plan sponsors. Work was initiated during the year to move toward full cost recovery, and an interim plan was implemented to increase the amount recovered to about $1.3 million by 1990-91.

It is anticipated that 26 person-years will be required to carry out the supervision of pension plans in 1990-91, including 60 pension plan examinations in that year, and that 100 new applications for registration will be received. These changes, combined with improved monitoring, will result in an increase in costs to about $2.2 million. It is expected that a new fee structure will be in place to permit the Office to recover these costs fully by 1991-92.

2. Services to Government

Actuarial Services: Through the Chief Actuary, the Office must prepare a report at least every three years based on an actuarial examination of the Canada Pension Plan and the state of the Canada Pension Plan Account. The costs of this work for 1990-91 are estimated at $0.5 million and are fully recoverable.

The Chief Actuary is also responsible for producing triennial reports and special actuarial reports related to plan amendments for the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act, the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, the Members of Parliament Retiring Allowances Act, the Old Age Security Act, and pensions pursuant to the Judges Act, all of which are required to be tabled in Parliament. Actuarial reports are also required to be tabled in Parliament at least every five years in connection with the Public Service Death Benefits Account, the Regular Force Death Benefits Account and the RCMP (Dependants) Pension Fund. Costs of these activities amounted to $1.8 million dollars in 1988-89 and will be about $2.5 million in 1990-91. The latter figure includes provision for payment to other departments in 1990-91 for services previously provided without charge; for example, accommodation. A project schedule is shown on page 17.

Advice to Revenue Canada: The Office, under paragraph 20(1)(s) of the Income Tax Act, is required to advise the Minister of National Revenue on the deductibility of certain employer contributions to registered pension plans. The volume of requests for advice rose from 1,280 in 1987-88 to 1,926 in 1988-89 and, as a consequence, funding for this work was increased by two person-years in 1989-90.

Since requests for advice have fluctuated considerably in the past and are to a large extent determined by events and factors that are difficult to predict (for example, progress of changes in the tax treatment of pension arrangements), it is difficult to forecast the future demand for advice. Given proposed changes in the tax treatment of pension arrangements, advice requests could rise significantly in 1990-91.

3. Corporate Issues and Projects

During 1988-89 and 1989-90 the Office:

- continued work on regulations in order to keep pace with the evolution of the government's policies on financial sector reform and continued to provide guidance to the institutions and make rulings based on the current legislative framework;

- finalized an examination framework and developed statements of principles and practice for each component. The framework reinforces the concept of examinations being concentrated on pre-identified areas of higher risk. In addition, a methodology review committee was set up to ensure the continued development of sophisticated examination techniques;

- put in place auditors' advisory committees for each of the industry groups it supervises and implemented a policy whereby audit committees of supervised financial institutions are made aware of examination findings. Meetings are held between the committees and the Superintendent or Deputy Superintendents to discuss findings or other areas of common interest;

- designed and piloted a major financial institution information system which was released for operational use in October 1989. The filing of electronic data is being tested with selected institutions;

- formed a committee comprising representatives from Department of Finance, Bank of Canada, Canada Deposit Insurance Corporation and the Office to evaluate and define information required from supervised financial institutions for use in monitoring and supervising their activities in the 1990s. Completion of a review of all information currently being received is expected in the last quarter of 1989-90;

- issued guidelines to banks on the implementation of the Bank for International Settlements' capital rules in Canada and is looking into the issue of how the BIS principles can be applied to other deposit-taking institutions. For property and casualty insurance companies, minimum capital adequacy requirements were strengthened in 1987. With respect to life insurance companies, proposed rules on capital have been developed and discussions continue with the Canadian Life and Health Insurance Association to arrive at capital standards that will address regulatory concerns and reflect the risks inherent in various institutions' portfolios;

- participated in the interdepartmental group on money laundering and on the Minister of State for Finance's advisory committee on money laundering.

Figure 5: 1990-91 Major Project Schedule - Actuarial Services

	To be Initiated in1990-91	Continued From Previous Years	Year Scheduled for Completion
Canada Pension Plan			
- projections and other cost estimates relating to miscellaneous proposals for amendment		X	ongoing
- review and updating of computer model		X	ongoing
Old Age Security			
- statutory actuarial report as at December 31, 1988		X	1990-91
Public Service Superannuation Account (PSSA) and Public Service Death Benefit Account (PSDBA)			
- actuarial report on PSSA as at December 31, 1989		X	1991-92
- actuarial report on PSDBA as at December 31, 1989		X	1991-92
- system study of data collection procedures for PSSA		X	ongoing
- cost calculations relating to various possible amendments		X	ongoing
Canadian Forces Superannuation Account (CFSA) and Regular Force Death Benefit Account (RFDBA)			
- actuarial report on CFSA as at December 31, 1990	X		1992-93
- actuarial report on RFDBA as at December 31, 1990	X		1992-93
- cost calculations relating to various possible amendments		X	ongoing
RCMP Superannuation Account (RCMPSA) and RCMP (Dependants) Pension Fund (RCMPDPF)			
- actuarial report on RCMPSA as at December 31, 1989		X	1991-92
- actuarial report on RCMPDPF as at March 31, 1990	X		1990-91
- cost calculations relating to various possible amendments		X	ongoing
Members of Parliament Retiring Allowances Act			
- actuarial report as at December 31, 1988		X	1990-91
- cost calculations relating to various possible amendments		X	ongoing
Judges Act			
- actuarial report on pension provisions as at December 31, 1988		X	1990-91
- cost calculations relating to various possible amendments		X	ongoing

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 6: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	20,723	17,902	15,378
Contributions to employee benefit plans	3,212	2,779	2,327
Other personnel costs	710	461	334
	24,645	21,142	18,037
Goods and Services			
Transportation and communications	1,800	1,700	1,499
Information	500	500	542
Professional and special services	10,024	16,839	8,169
Rentals	2,400	95	99
Purchased repair and upkeep	300	300	373
Utilities, materials and supplies	380	375	361
Other subsidies and payments	2	2	5
	15,406	19,811	11,048
Total operating	40,051	40,953	29,085
Capital	450	530	1,381
Total Expenditure	40,501	41,483	*30,466
Less: Revenue credited to the vote	37,361	38,289	30,420
Net Program Expenditures	3,140	3,194	46

* Does not include the adjustment of $448,632 for the Civil Service Insurance actuarial liability.

2. Personnel Requirements

Figure 7: Details of Personnel Requirements

	Person-years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89		
Management	36	34	31	59,000 - 158,800	92,651
Scientific and Professional	30	25	20	26,809 - 76,530	54,303
Administrative and Foreign Service	249	220	177	15,669 - 73,032	52,410
Administrative Support	79	86	86	15,637 - 38,728	26,828
	394	365	314		

* Person-years - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel, continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees. The Office's person-years are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates on a comparative basis with previous years in support of the expenditure requirements specified in the Estimates. As a separate employer, the person-years for the Office are not subject to Treasury Board control.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of other person-years for the Program by occupational category. The current salary range column shows the salary ranges by occupational category at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the category. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Revenue ($000)

Figure 8: Revenue by Class

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Revenue credited to the Vote			
Cost recovery re:			
Supervision of financial institutions	**34,888**	36,393	28,733
Supervision of pension plans	**1,350**	767	642
Services provided to:			
Canada Deposit Insurance Corporation	**600**	600	600
Canada Pension Plan	**523**	529	445
	37,361	38,289	30,420
Revenue credited to the Consolidated Revenue Fund			
Tax Revenue - Excise Tax Act (Part I)*	**2,500**	2,500	3,547
	39,861	40,789	33,967

* Under Part I of the Excise Tax Act, a 10% premium tax is imposed on certain insurance premiums paid by residents of Canada to unauthorized insurers or to authorized insurers through brokers or agents outside Canada.

4. Net Cost of Program

Figure 9: Net Cost of the Program for 1990-91 ($000)

	Main Estimates 1990-91	Add Other Costs	Total Program Cost	Less Revenue	Estimated Net Program Cost 1990-91	Estimated Net Program Cost 1989-90
Supervision of financial institutions and pension plans	37,510	483	37,993	36,838	1,155	1,245
Actuarial Services	2,991	5	2,996	523	2,473	1,949
	40,501	488	40,989	37,361	3,628	3,194

B. Policy on Cost Recovery

Pursuant to statute, regular operating expenses incurred by the Office in connection with supervising financial institutions are recovered from these institutions. In addition, costs incurred in connection with the liquidation of supervised insurance companies are fully recovered from the industry. Expenses incurred in connection with work done for the Canada Pension Plan and the Canada Deposit Insurance Corporation are recovered from those organizations. These recoveries include recovery of the related portion of the cost of services provided by other departments; for example, accommodation costs. The Office's enabling legislation provides authority for interim assessments. A policy of one interim and one final assessment was implemented in 1988-89. In general, cost recovery occurs in the fiscal year following that in which the expenses are incurred.

In the case of pension plans supervised under the Pension Benefits Standards Act, 1985, fees paid by the plans currently cover only a portion of the costs incurred for this work. Revenue realized in 1988-89 was about $642,000. Through a regulatory amendment to the fee structure, the Office will increase revenues to about $820,000 in 1989-90 and to about $1.3 million in 1990-91. In addition, the Office is reviewing the whole issue of PBSA fees, identifying appropriate means of recovering 100% of PBSA administration costs from plan sponsors in a fair and equitable manner by 1991-92.

C. Legal Mandate - Additional Information

Pursuant to provisions of the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act, the Office is responsible for administering the following Acts:

- Bank Act
- Canadian and British Insurance Companies Act
- Civil Service Insurance Act
- Co-operative Credit Associations Act
- Part I of the Excise Tax Act
- Foreign Insurance Companies Act
- Investment Companies Act
- Loan Companies Act
- Pension Benefits Standards Act, 1985
- Trust Companies Act

The Canada Deposit Insurance Corporation Act requires the Superintendent of Financial Institutions to conduct examinations of each trust and loan company to which the Trust Companies Act and Loan Companies Act apply.

Order in Council (P.C. 1968-1029) authorized the Minister of Finance to enter into an agreement with any province whereby the Superintendent of Financial Institutions is to provide supervisory services in accordance with provincial legislation in respect of certain classes of companies incorporated in or transacting business in the province, provided that the Superintendent supervises comparable companies under federal legislation. Pursuant to such agreements, the Superintendent provides supervisory services with respect to provincial insurance companies and trust companies in Manitoba and provincial trust companies in Nova Scotia and Prince Edward Island.

The Canada Pension Plan Act requires the Chief Actuary of the Office to prepare a report at least every three years based on an actuarial examination of the operation of the Act and the state of the Canada Pension Plan Account. As well, prior to quinquennial federal-provincial ministerial reviews, or as part of such reports, the Chief Actuary is required to present the results of prescribed calculations related to contribution rates. Moreover, special actuarial reports are required from the Chief Actuary in connection with any proposed amendment that materially affects any previous estimate.

Triennial actuarial reports and special actuarial reports related to plan amendments are required from the Chief Actuary pursuant to the Public Pensions Reporting Act, which was proclaimed December 1, 1986, in respect of the operation of the Public Service Superannuation Act, the Canadian Forces Superannuation Act, the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, the Members of Parliament Retiring Allowances Act, the Old Age Security Act and in respect of pensions pursuant to the Judges Act.

Additional actuarial reports are required to be tabled in the House of Commons at least every five years in connection with the Public Service Death Benefits Account, the Regular Force Death Benefits Account and the RCMP (Dependants) Pension Fund. Although the relevant Acts do not specifically require it, by custom these reports have also been prepared by the Chief Actuary.

Order in Council (P.C. 1968-11/1487) authorized the Minister of Finance to enter into an agreement with any province having in force substantially similar legislation whereby the Superintendent of Financial Institutions would provide supervisory services in accordance with provincial legislation in respect of certain pension plans subject to both provincial pension benefits legislation and the federal Pension Benefits Standards Act, 1985. Pursuant to such agreements, the Superintendent provides supervisory services with respect to pension plans in Alberta, Manitoba, Nova Scotia, Ontario, Quebec and Saskatchewan.

The Superintendent of Financial Institutions is required by paragraph 20(1)(s) of the Income Tax Act to advise the Minister of National Revenue on the deductibility of certain employer contributions to registered pension plans.

Under the Civil Service Insurance Act, the Government of Canada offered life insurance to its own permanent employees on an optional basis. No new policies have been issued since the introduction of the Supplementary Death Benefit Plan for the Public Service and Canadian Forces in 1954. The present work consists mainly of administering the provisions of the Act with respect to death claims and requests for cash surrender values. Approximately 3,800 policies comprising $17 million of insurance currently remain in force.

Index

Actuarial services to government, 15, 17, 22

Banks, 13

Capital adequacy standards, 16
Civil Service Insurance Act, 22
Co-operative credit societies, 13
Cost recovery, 21

Excise Tax Act, 20

Insurance companies, 13
Investment companies, 13

Legal mandate, 9, 21
Loan companies, 13

Pension plans, 15

Supervision of:
- Banks, 13
- Co-operative credit societies, 13
- Insurance companies, 13
- Investment companies, 13
- Loan companies, 13
- Pension plans, 15
- Trust companies, 13

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-17

ISBN 0-660-55583-2

Budget des dépenses
1990-1991

Partie III

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 – Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 – Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991 et rendement récent
   1. Points saillants 6
   2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Données de base
   1. Mandat 9
   2. Objectif du Programme 9
   3. Description du Programme 9
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 9
C. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
   2. Initiatives 12
D. Efficacité du Programme 12
E. Données sur le rendement et justification des ressources
   1. Surveillance de l'industrie 13
   2. Services à l'État 13
   3. Questions et projets généraux 15
16

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 18
   2. Besoins en personnel 19
   3. Recettes 20
   4. Coût net du Programme 21
B. Politique de recouvrement des coûts 21
C. Mandat - Renseignements additionnels 21

Index 24

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Bureau du surintendant des institutions financières		
25	Dépenses du Programme	**3 140**	2 757
	Total de l'organisme	**3 140**	2 757

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1990-1991
	Bureau du surintendant des institutions financières	
25	Surintendant des institutions financières - Dépenses du Programme	3 140 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991				
	Budgétaire			Total	Budget principal 1989-1990
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Moins : Recettes à valoir sur le crédit		
Surveillance des institutions financières et services actuariels	40 051	450	37 361	3 140	2 757
	40 051	450	37 361	3 140	2 757

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Bureau du surintendant des institutions financières			
35	Dépenses du Programme	1 843 000	1 843 000	1 497 845
(S)	Redressement du passif actuariel de l'assurance du Service civil		448 632	448 632
(S)	Paiement des dépenses afférentes aux activités du Bureau en vertu des articles 16 et 17 de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Autorisation maximale dont le montant ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le total des cotisations et recettes reçues et autorisées de dépenser, lesquelles sont assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor.		40 000 000	(1 451 919)*
	Total du Programme - Budgétaire	1 843 000	42 291 632	494 558

* Moins les dépenses de l'ordre de 28 968 000 $ et les recettes de 30 420 000 $.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991 et rendement récent

Le Bureau du surintendant des institutions financières joue un rôle de premier plan pour ce qui est de la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif du gouvernement fédéral, à savoir maintenir la confiance du public dans le système des services financiers canadiens. Ses principales activités ont trait à la surveillance des institutions financières et des régimes de pension et à la prestation de services actuariels connexes au gouvernement fédéral. Les points saillants énoncés ci-après donnent un aperçu des plans et des réalisations récentes à l'égard desquels des détails sont fournis principalement à la section «Données sur le rendement et justification des ressources» du présent Plan de dépenses.

1. Points saillants

- continuer d'améliorer les activités courantes d'analyse et d'inspection des institutions financières et des régimes de pension. En 1988-1989, la fréquence des inspections a été considérablement accrue grâce au passage d'un cycle triennal à un cycle biennal dans le cas des compagnies d'assurance. Une réaffectation de ressources à l'activité surveillance des régimes de pension a permis d'améliorer le rendement du Bureau dans ce secteur. En ce qui touche les inspections, des buts sont établis et respectés à l'égard du nombre et de l'étendue (voir la page 13);

- recouvrer la totalité des frais relatifs à la surveillance des régimes de pension (voir les pages 15 et 21);

- mettre au point un système électronique d'entrée des données des institutions financières dans la banque de données du Bureau. Cette banque (Système d'information sur les institutions) a été conçue et testée avec succès au cours des dernières années (voir la page 16);

- élaborer des normes pour chaque élément du cadre d'inspection fondé sur les risques dont l'étape de mise au point a récemment pris fin. Poursuivre des études spéciales à l'égard des principaux éléments de risque à l'intérieur du secteur financier et mettre au point des stratégies pertinentes afin de tenir compte des situations nouvelles (voir la page 16);

- poursuivre les travaux d'amélioration des normes actuelles de suffisance des capitaux et d'élaboration de normes à l'intention des compagnies d'assurance-vie et des sociétés fiduciaires et de prêt. Continuer d'améliorer les normes applicables aux banques (voir la page 16);

- poursuivre les travaux exploratoires dans le but d'évaluer et de déterminer les besoins futurs en information pour bien contrôler et surveiller les institutions financières au cours des années 90 (voir la page 16);

- continuer, au besoin, les travaux d'examen de la réglementation et élaborer des propositions à cet égard (voir la page 16);

- atteindre des objectifs de rendement particulier pour ce qui est de la rédaction de rapports actuariels et de la prestation d'avis actuariels à Revenu Canada (voir la page 15);

- appuyer la stratégie nationale anti-drogues en participant au projet fédéral de lutte contre le blanchiment de fonds (voir page 16).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1990-1991			Prévu 1988-1989	
	Dépenses	Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes	Dépenses	Différence
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension					
- Surveillance des institutions financières	35 344	35 488	(144)	37 409	(2 065)
- Surveillance des régimes de pension	2 166	1 350	816	1 606	560
	37 510	36 838	672	39 015	(1 505)
Services actuariels	2 991	523	2 468	2 468	523
	40 501	37 361	3 140	41 483	(982)
Années-personnes* :			394	365	29

* Trente-trois années-personnes ont trait à la prestation de services actuariels. Voir le tableau 7 de la page 19, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : En 1990-1991, l'ensemble des dépenses est inférieur aux prévisions de 1989-1990 dans une proportion de 0,9 million de dollars, soit 2 p. 100. Cette diminution est principalement attribuable aux postes suivants :

	(en milliers de dollars)
• traitements et avantages sociaux liés à une utilisation plus complète des ressources en années-personnes, et provisions relatives aux augmentations des traitements	3 500
• diminution des frais d'administration prévus relativement à la liquidation de compagnies d'assurance surveillées (pour de plus amples détails, voir page 14)	(5 861)
• provision relative aux versements à Travaux Publics Canada, pour services. Dans les plans de dépenses précédents, ce poste représentait un service offert gratuitement	2 305

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1988-1989 (en milliers de dollars)

	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	28 263	32 048	(3 785)
Services actuariels	2 203	2 156	47
	30 466	34 204	(3 738)
Moins : Recettes affectées au Crédit	30 420	32 361	(1 941)
	46	1 843	(1 797)
Années-personnes*	314	350	(36)

* Voir le tableau 7, à la page 19, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : L'écart ci-haut indiqué entre les dépenses réelles et le Budget principal découle de l'utilisation plus faible que prévu des ressources en années-personnes et de la diminution des frais d'administration relativement à la liquidation de six compagnies d'assurances générales insolvables.

B. Données de base

1. Mandat

Créé en 1987 à la suite de la fusion du Département des Assurances et du Bureau de l'inspecteur général des banques, le Bureau du surintendant des institutions financières est chargé de surveiller et de réglementer les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés fiduciaires, de prêt et d'investissement, de même que les sociétés coopératives de crédit à charte fédérale ou détenant un permis du gouvernement fédéral, et de surveiller les régimes de pension privés assujettis à la réglementation fédérale. En vertu de diverses lois, le Bureau est également tenu d'offrir des services et des avis de nature actuarielle.

L'administrateur général du Bureau est le surintendant des institutions financières et le ministre responsable est le ministre des Finances.

De plus amples renseignements ainsi qu'une liste des lois appliquées par le Bureau figurent à la section II du plan, en page 21.

2. Objectif du Programme

Le Programme a pour objectif de maintenir la confiance du public dans le système des services financiers canadiens, grâce à l'élaboration et à l'application d'un cadre de réglementation qui vise à assurer que les institutions financières et les régimes de pension réglementés aux termes de lois fédérales puissent faire face à leurs engagements au fur et à mesure qu'ils deviennent échus; et fournir au gouvernement des services et des avis de nature actuarielle relativement aux programmes en cours ou en élaboration.

3. Description du Programme

Le Bureau surveille quelque 612 institutions financières et environ 1 000 régimes de pension. Ces derniers sont établis par l'employeur et assujettis aux dispositions de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. De plus, le Bureau examine, selon la méthode du recouvrement des coûts, certaines institutions à charte provinciale et ce, en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Environ 55 institutions font l'objet d'une inspection du Bureau dans le cadre de ces rapports. L'actif total des institutions financières surveillées par le Bureau totalise environ 795 milliards de dollars comparativement à 34 milliards de dollars pour les régimes de pension.

Le Bureau est également chargé de la préparation de rapports actuariels, conformément à la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques et à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, l'élaboration de divers autres rapports sur des programmes gouvernementaux de pension et d'assurance exigés en vertu de divers lois et règlements, et la prestation d'avis et de services actuariels aux autres ministères.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure et organisation par activité : Le Bureau compte une activité principale qui se subdivise en deux sous-activités : d'une part, la surveillance des institutions financières et des régimes de pension et d'autre part, les services actuariels. Le Bureau est divisé en quatre secteurs; trois d'entre eux sont dirigés par des surintendants adjoints et le quatrième relève du directeur exécutif.

Le Bureau est structuré en secteurs d'activité et, bien que son siège social soit situé à Ottawa, c'est à Toronto et dans les bureaux de Montréal, Vancouver et Winnipeg qu'est dirigée l'inspection de toutes les institutions.

Le Secteur des institutions de dépôts a pour tâche de surveiller les banques, les sociétés fiduciaires, de prêt et d'investissement, de même que les sociétés coopératives de crédit. Le Secteur de l'assurance et des pensions a pour tâche d'examiner les compagnies d'assurance-vie et d'assurances générales, ainsi que les sociétés de secours mutuels, de surveiller les régimes de pension et d'offrir à l'État des conseils de nature actuarielle, y compris des avis particuliers à Revenu Canada - Impôt au sujet des régimes de pension. Les activités relatives à la politique, au soutien professionnel et à l'interprétation relèvent du Secteur de la politique de réglementation; les services de soutien interne, en ce qui touche le personnel, les systèmes, les finances, l'administration et la validation, sont offerts par le Secteur des services de gestion.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par sous-activité 1990-1991 (en milliers de dollars)

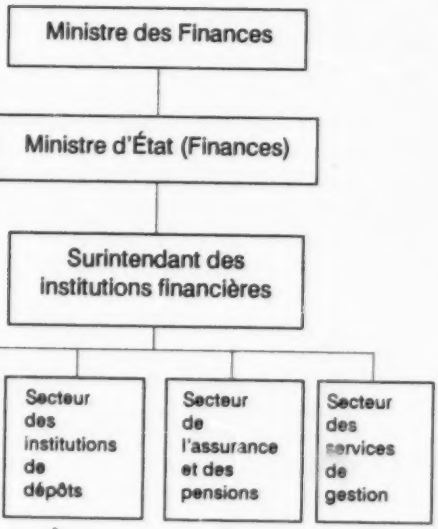

Sous-activité	Secteur de la politique de réglementation	Secteur des institutions de dépôts	Secteur de l'assurance et des pensions	Secteur des services de gestion	Total
	$	$	$	$	$
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	4 852	6 868	*20 490	5 300	37 510
Services actuariels			2 991		2 991
Total	4 852	6 868	23 481	5 300	40 501
Années-personnes**	65	92	162	75	394

* Les ressources affectées au Secteur de l'assurance et des pensions comprennent une somme de 8 543 000 $ à l'égard des dépenses liées à la liquidation de compagnies d'assurances générales insolvables. (Voir la page 14.)

** Puisque le Bureau a un statut d'employeur distinct, ses années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor.

C. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le cadre de réglementation du secteur financier continue d'être caractérisé par un niveau élevé d'incertitude et de complexité.

De nouvelles mesures législatives portant sur le secteur financier seront probablement mises en place au cours de la prochaine année et auront une influence importante sur les activités du Bureau. Des règles visant à permettre aux institutions d'élargir leurs gammes d'activités pourraient être jumelées à d'autres règles plus sévères applicables à certaines questions comme les transactions intéressées et les conflits d'intérêt. Même si la nature exacte des changements requis demeure incertaine, il est évident que ces modifications influeront considérablement sur les activités du Bureau.

À certains égards, les provinces ont déjà réalisé une bonne partie de leur réforme des règles applicables au secteur financier et, à mesure qu'elles mettront en oeuvre les divers éléments de leurs programmes, elles devront appliquer des normes à la fois vigoureuses et uniformes. En outre, la compétitivité des institutions canadiennes sur les marchés internationaux deviendra de plus en plus un élément de la confiance acquise sur la scène mondiale. Le Bureau devra continuer de se montrer vigilant pour faire en sorte que les normes appliquées à l'échelle fédérale assurent la stabilité du système financier sans porter atteinte à la compétitivité des institutions canadiennes à l'échelle internationale.

Le rythme du changement au sein du secteur des services financiers continue d'être rapide et, en vertu des mesures législatives actuelles, les institutions continueront de pousser près de la limite l'interprétation des lois en vigueur pour maintenir leur compétitivité ou pour prendre les mesures nécessaires en vue de tirer profit des changements apportés.

2. Initiatives

Outre les principales activités permanentes énoncées à la rubrique Points saillants (voir la page 6), qui englobent la réaction aux facteurs externes susmentionnés, le Bureau n'a pas mis en oeuvre de nouvelles initiatives susceptibles de modifier la nature ou l'orientation de son programme en 1990-1991. Les mises à jour des activités et des projets énoncés dans les plans de dépenses antérieurs figurent à la section «Données sur le rendement et justification des ressources».

D. Efficacité du Programme

Le principal critère d'efficacité des programmes du Bureau demeure la solvabilité des institutions surveillées. Le Bureau est en voie de modifier ses méthodes de surveillance et il a été prié de consacrer davantage de temps et d'attention aux questions de conformité. Ces modifications ont pour but d'améliorer l'orientation des inspections sur place en insistant davantage sur les questions posant de plus grands risques, et d'assurer l'examen des éléments devant absolument être conformes aux diverses mesures législatives. Le recours aux techniques mises au point au cours des deux dernières années, ainsi que la décision d'augmenter la fréquence des rapports exigés de certains segments de l'industrie (par exemple, les compagnies d'assurances générales soumettent maintenant des rapports trimestriels) ont permis de renforcer considérablement le contrôle que peut effectuer le Bureau à l'extérieur des locaux d'une institution.

Une politique d'évaluation des programmes et un plan d'examen de l'organigramme du Bureau ont été récemment mis au point et permettront de produire des renseignements objectifs sur la pertinence et l'efficacité des divers éléments de programme offerts à la haute direction. Les résultats de ces examens feront l'objet de rapports au cours des prochaines années.

L'efficience des programmes du Bureau est mesurée grâce à un système de contrôle de l'utilisation du temps qui a pour but d'appuyer l'imposition de frais aux secteurs d'activité; bien que rudimentaire pour le moment, ce système favorisera l'élaboration de normes de rendement.

Les coûts de la surveillance sont assumés par les institutions, sauf pour ce qui est des régimes de pension, ces derniers continuant de bénéficier d'une subvention d'environ 750 000 $. Le Bureau ne ménage aucun effort pour dépenser le mieux possible. Au cours des deux dernières années, les institutions ont dû absorber d'importantes hausses de cotisations en raison des coûts liés à l'établissement du système. Selon les prévisions, les coûts se stabiliseront, à mesure que le Bureau régularisera ses activités. Le nombre d'années-personnes devra être majoré pour répondre au besoin de mesures de surveillance plus sévères et pour mettre en oeuvre les modifications énoncées en 1987 dans le cadre de la réforme de diverses lois. Des renseignements sur l'efficacité des activités et l'utilisation des ressources figurent à la prochaine section.

E. Données sur le rendement et justification des ressources

Les deux prochaines sous-sections renferment des renseignements sur le rendement et les ressources dans les deux grands secteurs d'activité du Bureau, soit la surveillance de l'industrie et les services actuariels offerts à l'État. Une troisième sous-section permet de produire des renseignements sur les questions et projets de nature générale qui portent sur plus d'un secteur d'activité ou sur plus d'une activité du Bureau. Les ressources requises sont énoncées au tableau 1, à la page 7.

1. Surveillance de l'industrie

Banques : En 1988-1989, le Bureau a procédé à l'inspection sur place de 67 banques à charte et a fourni des interprétations à l'égard de l'activité bancaire. De nombreux efforts ont été consacrés à l'amélioration des normes internationales en matière de suffisance des capitaux des banques et à la préparation des banques canadiennes en vue de l'application de ces normes en 1992. En 1988-1989, le Bureau a participé à neuf réunions de la Banque des règlements internationaux (BRI), afin de faire progresser la mise au point de ces normes et de discuter d'autres questions de surveillance qui intéressent les organismes de réglementation des banques. Cinquante-huit années-personnes ont été consacrées aux activités de surveillance des banques et les coûts imposés à ces dernières ont totalisé 6,9 millions de dollars. Ces coûts représentent non seulement le temps direct consacré, mais également une partie des frais généraux, de direction et de politique imposés en fonction du temps direct consacré à cette activité.

Selon les prévisions, environ 73 années-personnes seront affectées directement à la surveillance des banques en 1990-1991. Les coûts devraient atteindre 8,5 millions de dollars, c'est-à-dire une augmentation de 10 p. 100 des cotisations par rapport aux prévisions de 1989-1990, qui s'établissaient à 7,7 millions de dollars.

Autres institutions de dépôts : Au total, 30 sociétés fiduciaires, 30 sociétés de prêt, 18 sociétés d'investissement et 7 associations coopératives de crédit sont assujetties aux lois fédérales. Chacune de ces institutions fait l'objet d'une inspection annuelle et, comme dans le cas des banques, le contrôle est exercé en permanence. En outre, le Bureau procède à l'inspection de quelque 55 institutions au nom de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou de certaines provinces.

En 1988-1989, 43 années-personnes ont été consacrées expressément à cette activité et des cotisations de 4,2 millions de dollars englobant des frais généraux, de direction et de politique, ont été imposées aux institutions de dépôts. En outre, une somme de 600 000 $ a été recouvrée de la SADC pour services rendus.

En 1990-1991, il est prévu que quelque 54 années-personnes seront consacrées à la surveillance directe des institutions de dépôts autres que les banques et que les cotisations augmenteront d'environ 7 p. 100 par rapport à celles prévues en 1988-1989, soit 4,9 millions de dollars.

Compagnies d'assurance : En 1988-1989, 106 années-personnes ont été consacrées à la surveillance des compagnies d'assurance et des sociétés de secours mutuels. Quelque 155 compagnies d'assurance-vie et 266 compagnies d'assurances générales actives au Canada, et 39 sociétés de secours mutuels sont soumises à la surveillance du gouvernement fédéral. L'industrie a versé des cotisations de 11,3 millions de dollars en 1988-1989, notamment à l'égard de frais généraux, de direction et de politique. En outre, des cotisations de 5,8 millions de dollars ont été imposées aux compagnies d'assurances générales pour recouvrer les coûts assumés par le Bureau en 1988-1989 aux fins de la liquidation des assureurs d'assurances générales suivants qui ont déclaré faillite au cours des années précédentes :

- Pitts, Compagnie d'assurance
- Compagnie d'assurance Cardinal
- Northumberland, Compagnie d'assurances générales
- Canada Uni, Compagnie d'assurance
- Ideal Mutual Insurance Company (succursale canadienne)
- Midland Insurance Company (succursale canadienne)

En 1989-1990, le surintendant a été désigné par les tribunaux pour liquider les activités de deux autres assureurs d'assurances générales qui ont déclaré faillite : Advocat Général, Compagnie d'Assurance et la succursale canadienne de l'American Mutual Liability Insurance Company.

Le Bureau a reçu les résultats d'une étude sur les modifications apportées aux méthodes d'examen et de surveillance des réserves actuarielles des compagnies d'assurance-vie et, en 1989-1990, il a mis sur pied un groupe qu'il a chargé d'effectuer ce genre de travail au sein de la Division de l'assurance-vie à Toronto.

Le Bureau a poursuivi son étude devant lui permettre de recommander les modifications appropriées à apporter aux exigences législatives portant sur les réserves actuarielles, de manière à appliquer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux compagnies d'assurance-vie. Selon les prévisions, ces principes ne seront pas mis en oeuvre avant janvier 1991.

En 1990-1991, quelque 126 années-personnes devraient être consacrées directement à la surveillance des compagnies d'assurance, notamment pour la réalisation de quelque 240 inspections sur place. Au cours de ce même exercice, le Bureau achèvera le passage d'un cycle d'inspection de trois ans à un cycle de deux ans pour toutes les compagnies d'assurance. En outre, toutes les compagnies d'assurances générales devront soumettre des renseignements financiers trimestriels. De plus, le Bureau mettra en place un système d'examen actuariel plus complexe. Ces modifications auront pour effet de majorer les cotisations normales d'environ 5 p. 100 par rapport au niveau prévu en 1989-1990, c'est-à-dire 13 millions de dollars. Selon les estimations, les dépenses de liquidation atteindront 8,5 millions de dollars et comprendront une provision pour la liquidation de l'Advocat Général, Compagnie d'Assurance, et de la succursale canadienne de l'American Mutual Liability Insurance Company.

Tableau 4 : Cotisations imposées aux institutions financières (en milliers de dollars).

	Réelles	Prévisions	
	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Banques	6 900	7 700	8 500
Autres institutions de dépôts	4 200	4 900	5 200
Compagnies d'assurance et sociétés de secours mutuels*	11 300	13 000	13 700
Compagnies d'assurances générales (Frais de liquidation)	5 800	14 400	8 500

* À l'exception des frais de liquidation

Régimes de pension : En 1988-1989, 18 employés ont pris activement part à la surveillance des régimes de pension assujettis à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. En outre, 43 régimes de pension ont été inspectés sur place et 86 nouveaux régimes ont été soumis au Bureau pour fins d'agrément, 37 ont été abolis et 3 ont été intégrés à d'autres régimes. En outre, des améliorations ont été apportées au contrôle des régimes. En 1988-1989, les coûts d'exploitation ont atteint 1,3 million de dollars, dont 600 000 $ ont été recouvrés par le biais de frais perçus auprès des répondants de régimes. Des mesures ont été prises au cours de l'année pour en arriver au recouvrement intégral des coûts et un régime provisoire a été mis au point pour porter les sommes recouvrées à environ 1,3 million de dollars en 1990-1991.

Selon les prévisions, il faudra disposer de 26 années-personnes pour assurer la surveillance des régimes de pension en 1990-1991, notamment pour inspecter 60 régimes de pension; en outre, il est prévu que 100 nouvelles demandes d'agrément seront présentées. Ces changements, jumelés à de meilleures mesures de contrôle, se traduiront par une augmentation des coûts, qui atteindront environ 2,2 millions de dollars. Nous prévoyons mettre en place, d'ici à 1991-1992, un nouveau barème de frais qui permettra au Bureau de recouvrer tous ses coûts.

2. Services à l'État

Services actuariels : Par l'entremise de l'actuaire en chef, le Bureau doit préparer à tous les trois ans un rapport fondé sur l'inspection actuarielle du Régime de pensions du Canada et sur la situation du Compte du RPC. Selon les estimations, les coûts de ces travaux atteindront 0,5 million de dollars en 1990-1991 et seront tous recouvrés.

L'actuaire en chef est également chargé de produire des rapports triennaux et des rapports actuariels spéciaux concernant les modifications apportées aux régimes de pension en vertu de la Loi sur la pension de retraite de la Fonction publique, de la Loi de la pension de retraite des Forces canadiennes, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et aux régimes de pension relevant de la Loi sur les juges; tous ces rapports doivent être déposés auprès du Parlement. En outre, au moins une fois tous les cinq ans, des rapports actuariels doivent être déposés devant le Parlement à l'égard du Compte des prestations de décès de la Fonction publique, du Compte des prestations de décès de la Force régulière et de la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (pensions aux veuves et orphelins). Les coûts rattachés à ces activités ont totalisé 1,8 million de dollars en 1988-1989 et atteindront 2,5 millions de dollars en 1990-1991. Ce dernier chiffre comprend les provisions établies pour 1990-1991 à l'égard des services qui auparavant étaient fournis gratuitement par d'autres ministères, par exemple pour les locaux. Le calendrier du projet figure à la page 17.

Conseils offerts à Revenu Canada : En vertu du paragraphe 20(1)s) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le Bureau doit informer le ministre du Revenu national à l'égard de la déductibilité de certaines cotisations patronales à des régimes enregistrés de pension. Le nombre de demandes de conseils est passé de 1 280 en 1987-1988 à 1 926 en 1988-1989 et, par conséquent, deux années-personnes ont été ajoutées aux fins de la réalisation de ces travaux en 1989-1990.

Vu que les demandes de conseils ont considérablement fluctué par le passé et qu'elles dépendent, dans une large mesure, de la situation et de facteurs difficiles à prédire (par exemple, l'évolution du régime fiscal afférent aux accords de pension), il est difficile de prévoir la demande future de ces conseils. Compte tenu des modifications proposées au régime fiscal appliqué aux accords de pension, les demandes de conseils pourraient augmenter considérablement en 1990-1991, ce qui obligerait le Bureau à réviser son utilisation des ressources attribuées à cette activité.

3. Questions et projets généraux

En 1988-1989 et 1989-1990, le Bureau :

- a poursuivi ses travaux à l'égard des règlements dans le but de suivre l'évolution des politiques du gouvernement relativement à la réforme du secteur financier et il a continué d'offrir des conseils aux institutions et de formuler des interprétations fondées sur le cadre législatif actuel;

- a complété le cadre d'inspection et a élaboré des énoncés de principes et de méthodes pour chacun de ses éléments. Ce cadre renforce le concept de la concentration des inspections sur des secteurs à risque élevé déterminés à l'avance. En outre, un comité d'examen des méthodes a été chargé de poursuivre l'élaboration de techniques d'inspection complexes;

- a mis sur pied des comités consultatifs de vérificateurs pour chaque secteur de l'industrie dont il assure la surveillance et a appliqué une politique en vertu de laquelle les comités de vérification des institutions financières surveillées sont informés des constatations des inspections. Des réunions sont tenues par ces comités et le surintendant ou les surintendants adjoints dans le but de discuter des constatations et d'autres questions d'intérêt commun;

- a mis au point et testé un important système d'information sur les institutions financières, lequel est opérationnel depuis octobre 1989. Le dépôt de données sur support électronique fait actuellement l'objet d'essais auprès de certaines institutions;

- a créé un comité composé de représentants du ministère des Finances, de la Banque du Canada, de la Société d'assurance-dépôts du Canada et du Bureau dans le but d'évaluer et de préciser les renseignements exigés des institutions financières surveillées pour mieux contrôler et surveiller leurs activités au cours des années 90. Selon les prévisions, l'examen de tous les renseignements reçus prendra fin au dernier trimestre de 1989-1990;

- a émis des lignes directrices aux banques au sujet de la mise en oeuvre au Canada des règles de la Banque des règlements internationaux à l'égard des fonds propres et étudie actuellement les modalités d'application des principes de la BRI à d'autres institutions de dépôts. Dans le cas des compagnies d'assurances générales, les exigences de base en ce qui touche la suffisance des capitaux ont été raffermies en 1987. Pour ce qui est des compagnies d'assurance-vie, un projet de règles sur les capitaux a été mis au point et les discussions se poursuivent auprès de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes pour élaborer des normes de suffisance qui permettront de résoudre les problèmes de réglementation et tiendront compte des risques afférents aux portefeuilles des diverses institutions;

- a participé aux travaux du groupe inter-ministériel sur le blanchiment de fonds et du comité consultatif sur le blanchiment de fonds qui relève du Ministre d'État (Finances).

Tableau 5 : Liste des grands projets pour 1990-1991 - Services actuariels

	Lancement 1990-1991	Poursuite des projets des années précédentes	Année prévue pour l'achèvement
Régime de pensions du Canada			
- Extrapolations concernant les coûts et estimations d'autres coûts liés à divers projets de modification		X	en cours
- Analyse et mise à jour des programmes informatiques		X	en cours
Sécurité de la vieillesse			
- Rapport actuariel au 31 décembre 1988		X	1990-1991
Compte de pensions de retraite de la Fonction publique et Compte de prestations de décès de la Fonction publique			
- Rapport actuariel sur le Compte de pensions de retraite de la Fonction publique au 31 décembre 1989		X	1991-1992
- Rapport actuariel sur le Compte de prestations de décès de la Fonction publique au 31 décembre 1989		X	1991-1992
- Examen du système et des procédures de la collecte des données pour le Compte de pensions de retraite de la Fonction publique		X	en cours
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes et Compte des prestations de décès de la Force régulière			
- Rapport actuariel sur le Compte de pensions de retraite des Forces canadiennes au 31 décembre 1990	X		1992-1993
- Rapport actuariel sur le Compte des prestations de décès de la Force régulière au 31 décembre 1990	X		1992-1993
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Compte de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Caisse des pensions de la GRC (Pensions aux veuves et orphelins)(CPGRCPV)			
- Rapport actuariel sur le Compte de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 décembre 1989		X	1991-1992
- Rapport actuariel sur la CPGRCPV au 31 mars 1990	X		1990-1991
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement			
- Rapport actuariel au 31 décembre 1988		X	1990-1991
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours
Loi sur les juges			
- Rapport actuariel sur les dispositions relatives à la retraite au 31 décembre 1988		X	1990-1991
- Calcul des coûts relatifs aux diverses modifications possibles		X	en cours

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 6 : Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	**20 723**	17 902	15 376
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**3 212**	2 779	2 327
Autres coûts en personnel	**710**	461	334
	24 645	21 142	18 037
Biens et services			
Transports et communications	**1 800**	1 700	1 499
Information	**500**	500	542
Services professionnels et spéciaux	**10 024**	16 839	8 169
Location	**2 400**	95	99
Achat de services de réparation et d'entretien	**300**	300	373
Services publics, fournitures et approvisionnements	**380**	375	361
Autres subventions et paiements	**2**	2	5
	15 406	19 811	11 048
Total des dépenses de fonctionnement	**40 051**	40 953	29 085
Capital	**450**	530	1 381
Total des dépenses	**40 501**	41 483	*30 466
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	**37 361**	38 289	30 420
Dépenses nettes du Programme	**3 140**	3 194	46

* Ne comprend pas le redressement de 448 632 $ du passif actuariel de l'assurance du Service civil.

2. Besoins en personnel

Tableau 7 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989		
Gestion	36	34	31	59 000 - 158 800	92 651
Scientifique et professionnelle	30	25	20	26 809 - 76 530	54 303
Administration et service extérieur	249	220	177	15 669 - 73 032	52 410
Soutien administratif	79	86	86	15 637 - 38 728	26 828
	394	365	314		

* L'expression «années-personnes» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales, permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés. Les années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. Elles sont divulguées à la Partie III du Budget des dépenses dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses requises énoncées dans le Budget des dépenses. Puisque le Bureau a un statut d'employeur distinct, ses années-personnes sont exemptées du contrôle du Conseil du Trésor.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par catégorie professionnelle. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par catégorie professionnelle en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Recettes (en milliers de dollars)

Tableau 8 : Recettes par catégorie

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Recettes affectées au Crédit			
Recouvrement des coûts :			
Surveillance des institutions financières	34 888	36 393	28 733
Surveillance des régimes de pension	1 350	767	642
Services offerts :			
Sociétés d'assurance-dépôts du Canada	600	600	600
Régime de pensions du Canada	523	529	445
	37 361	38 289	30 420
Recettes portées au crédit du Trésor			
Recettes fiscales			
Loi sur la taxe d'accise - Partie I*	2 500	2 500	3 547
	39 861	40 789	33 967

* En vertu de la Loi sur la taxe d'accise, une taxe de 10 p. 100 est imposée sur les primes payées par des personnes résidant au Canada à des assureurs non autorisés, ou, à des assureurs autorisés, par l'intermédiaire des courtiers ou d'agents hors du Canada.

4. Coût net du Programme

Tableau 9 : Coût net du Programme en 1990-1991 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1990-1991	Plus autres coûts	Coût total du Programme	Moins recettes	Coût estimatif net du Programme 1990-1991	Coût estimatif net du Programme 1989-1990
Surveillance des institutions financières et des régimes de pension	37 510	483	37 993	36 838	1 155	1 245
Services actuariels	2 991	5	2 996	523	2 473	1 949
	40 501	488	40 989	37 361	3 628	3 194

B. Politique de recouvrement des coûts

Conformément aux lois, les dépenses courantes de fonctionnement assumées par le Bureau en ce qui concerne la surveillance des institutions financières sont recouvrées auprès de ces dernières. En outre, les coûts relatifs à la liquidation de compagnies d'assurance surveillées sont entièrement récupérés auprès de l'industrie. Les dépenses afférentes aux travaux effectués pour le compte du Régime de pensions du Canada et de la Société d'assurance-dépôts du Canada sont recouvrées auprès de ces organismes. Ces recouvrements comprennent la fraction du coût liée aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, par exemple pour les locaux. La Loi régissant le Bureau autorise l'imposition de cotisations provisoires. En 1988-1989, le Bureau a mis en oeuvre une politique prévoyant une cotisation provisoire et une cotisation définitive. Règle générale, les dépenses effectuées lors d'un exercice sont recouvrées au cours de l'exercice suivant.

Dans le cas des régimes de pension surveillés en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, les cotisations payées ne couvrent actuellement qu'une partie des coûts. En 1988-1989, les recettes ont totalisé environ 642 000 $. Le Bureau majorera les coûts recouvrés pour les porter à environ 820 000 $ en 1989-1990 et à environ 1,3 million de dollars en 1990-1991, par voie de modification du règlement afférent au barème des frais. En outre, le Bureau examine toute la question des frais imposés en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, et détermine un mode juste et efficace de recouvrement de tous les frais d'administration de la Loi auprès des répondants de régimes.

C. Mandat - Renseignements additionnels

La Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, promulguée en 1987, précise que le Bureau est chargé d'appliquer les lois suivantes :

- Loi sur les banques
- Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques
- Loi sur l'assurance du Service civil
- Loi sur les associations coopératives de crédit
- Loi sur la taxe d'accise - Partie I
- Loi sur les compagnies d'assurance étrangères

- Loi sur les sociétés d'investissement
- Loi sur les compagnies de prêt
- Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension
- Loi sur les compagnies fiduciaires

La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada exige que le surintendant des institutions financières procède à des inspections de chacune des sociétés fiduciaires et de prêt auxquelles s'applique la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur les compagnies de prêt.

Le décret C.P. 1968-1029 autorise le ministre des Finances à conclure, avec l'une ou l'autre province, un accord en vertu duquel le surintendant des institutions financières doit fournir des services de surveillance conformément aux lois provinciales s'appliquant à certaines catégories de compagnies constituées en société ou exerçant des activités dans la province visée, à condition que le surintendant surveille des compagnies comparables en vertu de la législation fédérale. Conformément à de tels accords, le surintendant fournit des services de surveillance dans le cas des compagnies d'assurance et des sociétés fiduciaires provinciales au Manitoba et des sociétés fiduciaires provinciales en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Aux termes du Régime de pensions du Canada, l'actuaire en chef du Bureau est tenu de préparer, au moins tous les trois ans, un rapport fondé sur un examen actuariel de l'application de la Loi et de l'état du Compte du Régime de pensions du Canada. En outre, ou dans le cadre de tels rapports, l'actuaire en chef doit présenter, avant les examens quinquennaux des gouvernements fédéral et provinciaux, les résultats des calculs prescrits relativement aux taux des cotisations. Il doit également préparer des rapports actuariels spéciaux en ce qui concerne les répercussions importantes que pourrait avoir toute modification proposée sur des estimations antérieures.

Conformément à la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, qui a été promulguée le 1er décembre 1986, l'actuaire en chef est tenu de préparer des rapports actuariels triennaux et spéciaux portant sur les modifications apportées aux régimes de pension en ce qui concerne l'application de la Loi sur la pension de retraite de la Fonction publique, de la Loi de la pension de retraite des Forces canadiennes, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et en ce qui a trait aux pensions conformément à la Loi sur les juges.

Au moins une fois tous les cinq ans, des rapports actuariels supplémentaires doivent être déposés à la Chambre des communes à l'égard du Compte des prestations de décès de la Fonction publique, du Compte des prestations de décès de la Force régulière et de la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (pensions aux veuves et orphelins). Même si les lois pertinentes n'exigent pas expressément que l'actuaire en chef prépare ces rapports actuariels, il est d'usage qu'il le fasse.

Le décret C.P. 1968-11/1487 autorise le ministre des Finances à conclure, avec l'une ou l'autre province ayant une loi semblable en vigueur, un accord selon lequel le surintendant des institutions financières doit fournir des services de surveillance en conformité avec la législation provinciale relativement à certains régimes de pension assujettis à la fois à la législation provinciale sur les prestations de pension et à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. Conformément à de tels accords, le surintendant fournit des services de surveillance relativement aux régimes de pension en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et en Saskatchewan.

En vertu de l'alinéa 20(1)s) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le surintendant des institutions financières est tenu d'informer le ministre du Revenu national quant à la déductibilité de certaines cotisations patronales à des régimes enregistrés de pension.

Dans le cadre du Programme d'assurance du Service civil, le gouvernement du Canada offrait des contrats d'assurance-vie à ses propres employés permanents sur une base optionnelle. Aucune nouvelle police n'a été émise depuis l'introduction, en 1954, du Régime de prestations de décès supplémentaires pour la Fonction publique et les Forces canadiennes. Les travaux actuels comprennent la tenue des registres de primes et l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance du Service civil concernant les réclamations consécutives au décès et les demandes relatives aux valeurs de rachat. Environ 3 800 polices, représentant 17 millions de dollars d'assurance, sont encore en vigueur.

Index

Associations coopératives de crédit, 13

Banques, 13

Compagnies d'assurance, 14

Loi sur l'assurance du Service civil, 23
Loi sur la taxe d'accise, 20

Mandat, 21

Recouvrement des coûts, 21
Régimes de pension, 15
Règles sur les capitaux, 16

Services actuariels à l'État, 15, 17, 22
Sociétés de prêt, 13
Sociétés d'investissement, 13
Surveillance des :
- banques, 13
- compagnies d'assurance, 13
- régimes de pension, 9, 15
- sociétés coopératives de crédit, 13
- sociétés de prêt, 13
- sociétés d'investissement, 13
- sociétés fiduciaires, 13